COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2009

Etaient présents: Mmes et MM. LUBRANO (Maire), MIRALLES (Adjoint), BAYEC, BESSAA, DANILLON, GRISVARD, LEFOLL, MOUFLETTE, TESSE.

M. CHAPUIS, absent au début de la réunion, s'est présenté au moment du vote des « indemnités des élus ».

Absent excusé: M. ZANON (pouvoir à Mme BESSAA).

Secrétaire de séance : Jean-Christophe TESSE Secrétaire auxiliaire : Béatrice HOUPEAU

Validation du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2008

Monsieur le Maire demande de valider le compte rendu précédent.

Mme BESSAA fait une remarque sur la question n°1 et demande de rajouter la formule :

« n'est pas totalement en règle » concernant le locataire du Presbytère.

Cette mention est écrite de sa main sur le compte rendu.

En préambule à l'ordre du jour, M. le Maire précise que pour une municipalité, le vote du budget est un acte majeur. Il reflète l'activité de l'équipe municipale et précise de façon formelle les projets concernant le futur exercice (2009).

Après 6 mois de mandature, 32 projets ont été évoqués par l'équipe municipale ;

→ 8 ont été retenus pour être exécutés en 2009, si toutefois les subventions étaient attribuées.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte de Gestion 2008 du Percepteur

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

- un déficit 2008 de : 3713.14€
- un résultat de clôture (avant 2008+2008) de + 155 370.76€

Pour la section d'Investissement :

- un excédent 2008 de : +51 806.59€
- un résultat de clôture (avant 2008+2008) de : -5 910.29€

Semme en conformité avec le Compte Administratif ci-dessous

2) Présentation et vote du Compte Administratif 2008 (consultable en mairie dès mi avril) :

Les résultats sont en complète adéquation, donc identiques avec les résultats de la Trésorerie

- FONCTIONNEMENT:

270 133.75€ Dépenses :

Recettes:

266 420.31€

→ Déficit de Fonctionnement → - 3713.44€

- INVESTISSEMENT :

Dépenses: 63 556.25€

Recettes:

115 362.84€

→ Excédent d'Investissement → + 51 806.59€

3) Vote des 4 taxes

Monsieur le maire propose une augmentation uniforme pour ces 4 taxes de 1.07% représentant l'augmentation du coût de la vie, au 1er janvier 2009, soit :

Taxe d'habitation :- 5.22

- Foncier bâti : - 11.91

- Foncier non bâti: - 22.78

Professionnelle: - 9.53

^{*}Voté à l'unanimité.

^{*}Voté à l'unanimité

Mme BESSAA indique que cette augmentation n'est pas opportune en période de crise ; elle préfère diminuer certains crédits dans d'autres postes.

Abstentions: Mmes BESSAA (M. ZANON), et Mme BAYEC

*Ce projet est adopté à la majorité.

4) Reprise des résultats (antérieurs à 2008+ 2008)

En recettes de Fonctionnement → Article 002 → + 149 460€

En dépenses d'Investissement → Article 001 → - 5910€

Recettes d'Investissement Article 1068 → + 5910€

Ces résultats seront repris pour la constitution du BP 2009

5) Présentation et vote du budget primitif 2009 (détail consultable en mairie dès mi avril)

FONCTIONNEMENT : Dépenses ->	Charges à caractère général :	152 068€
2 of the Property of the Prope	Charges de personnel:	82 295€
(Al. (C. N. P. Of G.)	•	
(Abstentions: Mme Bessaa (M. Zanon), et contre: Mme Bayec) Autres charges de gestion courante		
	Charges financières	3 000€
	Virement à l'investissement	90 814€
	TOTAL	403 397€
Recettes→	Produits	122€
(Abstentions : Mme Bessaa (M. Zanon)	Impôts et taxes	117 587€
	Dotations et participations	122 058€
	Autres produits gestion courante	12 700€
	Produits exceptionnels	1 470€
	Résultats reportés	149 460€
	TOTAL	403 397€
<u>INVESTISSEMENT</u> : Dépenses ->	Equipement	353 800€
	Remboursement Emprunts (capital)	12 000€
	Solde d'exécution reporté	5 910€
	TOTAL	371 710€
Recettes 🗲	Subventions d'investissement	126 996€
	Proposition d'emprunts	120 000€
	Dotations (hors 1068)	27 990€
	Equilibre	5 910€
	Virement du Fonctionnement	90 814€
	TOTAL	371 710€

Voté à l'unanimité

6) Indemnités des élus

La commune de Montjavoult compte au 1^{er} janvier 2009 > 504 habitants vu le rapport de l'INSEE sur les données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales à compter de janvier 2009; le conseil municipal décide d'allouer les indemnités suivantes pour l'année 2009 et ceci à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- pour le maire, le taux maximum, soit 31% de l'indice brut 1015
- pour l'adjoint, 8.25% de l'indice brut 1015.

Abstention : M. Miralles

Voté à l'unanimité

7) Délégation de signature au maire pour mandater les dépenses en investissement

M. le Maire demande une délégation pour mandater les dépenses d'investissement en début d'année avant les votes des budgets primitifs.

Les conseillers votent pour. Mme Bessaa demande que ces dépenses soient déjà engagées. Ce sujet sera reprécisé lors du dernier conseil municipal 2009.

Voté à l'unanimité.

8) Convention de prestation d'ingénierie avec SE 60

Proposition du maire d'entamer une nouvelle tranche de mise en souterrain des réseaux BT/EP/RT (rue Soins, rue du Pasteur Lorriaux, et une partie de la Grand'Rue.

Le Synelec n'assurant pas cette prestation, une convention sera signée entre la commune de Montjavoult et le SE 60.

Voté à l'unanimité.

9) Restauration de 4 tableaux exposés dans l'église Saint-Martin

Proposition du maire de faire restaurer 4 tableaux dont 2 fixes dans l'église St Martin, sur les conseils du Conservateur des Monuments Historiques, pour une somme totale de 13 000€ HT. M. CHAPUIS demande que l'on essaie d'obtenir une subvention supplémentaire et que l'on fasse en sorte que ces tableaux soient protégés par une alarme.

Mme Bayec, Mme Bessaa (ainsi que M. Zanon par pouvoir) votent contre (trop d'humidité dans l'église)

10) Attribution des subventions aux associations :

• Les sommes suivantes seront prélevées au compte 6574 :

- Association des Anciens combattants	700€
- Association des 7 villages	700€
- Club de l'Age d'or	930€
- Le Bonheur dans le pré	700€
- Association Sport, Loisirs, Jeunesse	700€
- Mutuelle de l'Oise pour les agents territoriaux	190€

* Centre Social rural compte 6281

2499€

Somme forfaitaire demandée par cette structure pour couvrir l'accueil des enfants de Montjavoult pendant les vacances scolaires et le mercredi.

• *Le COS* 346€

(Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial)

Ces attributions sont votées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Sécurité</u> Routière

M. le Maire indique que pour financer ce projet, il a demandé en plus de la subvention de 50% du projet HT de l'Etat (DGE), une participation parlementaire.

- <u>Fondation du patrimoine</u>: Possibilité d'aide supplémentaire pour tous les bâtiments, monuments et objets classés au titre de la « Fondation du Patrimoine ».
- <u>Ruissellement des eaux dans la Grand'Rue</u>; suite à la visite de l'ingénieur de la DDAF, M. Varnière, un rapport circonstancié nous a été remis. Un bureau d'études doit être contacté pour nous établir un projet et un devis de travaux.

Les conseillers se prononcent pour cette proposition

- Etude du budget communal: Madame BESSAA souhaite que l'étude du budget soit élaboré par la commission des finances. M. le Maire considère que le pré-conseil réservé spécialement à l'étude du budget, article par article, fait participer la totalité des conseillers à l'élaboration du budget (→ commission des finances élargie, en quelque sorte)

<u>- Programme de décoration florale de la commune</u> : Mme BESSAA demande que l'on prévoit un programme spécifique.

M. le Maire rappelle que Mme MOUFLETTE est chargée de ce travail, et nous proposera un projet.

- PLU: M. DANILLON informe les conseillers de la reprise du « chantier du PLU ».

Une réunion de travail a eu lieu ce 20 mars entre M. le Maire, M. CHAPUIS et M. BEAUFORT, consultant du bureau d'étude « AMENAGER LE TERRITOIRE » pour mettre sur pied une éventuelle collaboration avec cet organisme afin de poursuivre l'étude de ce conséquent projet.

M. DANILLON insiste sur le fait que l'ensemble des conseillers doit s'imprégner des règles essentielles du PLU et de son PADD avant d'en faire la présentation aux habitants.

M. le Maire insiste sur le volet concertation avec les habitants et les associations concernées qui gravitent autour de ce projet.

Il propose de faire appel au CAUE afin « d'éclairer » les habitants de MONTJAVOULT lors d'une réunion publique, et prendre connaissance des informations que le conseil municipal a enregistré au cours du dernier séminaire à CHANTILLY.

- Le conseil municipal donne son accord à M. Chapuis pour poursuivre les recherches et les contacts qu'il a entrepris pour profiter des opportunités d'études techniques sur le cours des rivières.

- Remise en état des sentiers de randonnée

M. Danillon va entreprendre, dans les semaines à venir, la restauration des sentiers de randonnée. Il a déjà fait une proposition assez exhaustive des principaux axes de promenade et se propose de solliciter certains agriculteurs qui ont fait disparaître des sentiers en les cultivant \rightarrow dont acte.

- SYNELEC

Jean-Christophe TESSE, élu nouveau membre du bureau de Synelec indique que le remplacement des transformateurs ERDF sera maintenant à la charge des communes (défection et augmentation de puissance). Actuellement les transformateurs sont exploités de 100 à 125% de leur capacité (la puissance maximum étant de 130%)

-Projet d'implantation d'une pension canine au Vouast

A la suite d'un différent entre deux voisins au Vouast au sujet d'une éventuelle implantation de pension canine, M. le Maire précise que le Conseil Municipal émettrait un avis défavorable à un tel projet ; il se soumettrait à la réglementation en vigueur et n'accorderait aucune dérogation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

CRCMBudget20.03.2009